C/2024/829

15.1.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11366 – FIVE ARROWS / TA ASSOCIATES / AGILIO)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/829)

1. Le 22 décembre 2023, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Five Arrows Managers LLP («Five Arrows», Royaume-Uni), contrôlée par Rothschild & Co,

— TA Associates Cayman, LLC («TA Associates», Îles Caïmans), contrôlée par TA Associates Management L.P.,

— Agilio Software Topco Limited («Agilio», Royaume-Uni), actuellement contrôlée par August Equity LLP.

Five Arrows et TA Associates acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun d'Agilio.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Five Arrows fournit des services de gestion d'investissements à une série de sociétés de capital-investissement et de véhicules de dette privée, dans le cadre de la division «banque d'investissement» de Rothschild & Co.; elle est contrôlée en dernier ressort par Rothschild &Co., dont l'activité est structurée autour de trois grands domaines: i) la division «conseil financier», qui comprend des services de conseil dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement et de la restructuration de créances, ainsi que des opérations sur les marchés de capitaux; ii) la division «banque privée et gestion d'actifs», qui se concentre sur la préservation, la croissance et le transfert du patrimoine et des actifs des clients privés et institutionnels; et iii) la division «banque d'investissement», qui propose des produits aux investisseurs privés et institutionnels souhaitant investir sur les marchés de capital-investissement;

— TA Associates est l'associé commandité principal de chaque fonds de TA Associates acquérant une participation dans Agilio; elle est contrôlée en dernier ressort par TA Associates Management L.P., un conseiller en investissement qui fournit des conseils en investissement aux fonds de TA;

— Agilio met au point et vend des solutions logicielles destinées aux dentistes et aux médecins généralistes.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11366 – FIVE ARROWS / TA ASSOCIATES / AGILIO

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE